



### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le 15 novembre 2021,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente, sous la présidence de **MME Daisy DESLANDES**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Marion LIPAROTI, Snezana MALBRANQUE**

**MM. : Philippe CAPRON, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Antonio DA COSTA.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : **Laurence ROCHAS**

Monsieur Jérôme OLIVIER a été désigné comme secrétaire de séance.

#### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2021

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 20 septembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

#### 2) DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Afin d'éviter les déplacements en Préfecture et envois par voie postale et permettre de recevoir instantanément l'accusé de réception des actes transmis, il est demandé au Conseil :

- D'acter le principe de dématérialisation ;
- D'acheter un dispositif de télétransmission homologué ;
- D'autoriser le Maire à signer une convention avec la Préfecture en vue de dématérialiser les actes réglementaires et/ou budgétaires,

Après discussion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la **délibération n°2021-18**.



### 3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – SIERC

Le 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de se positionner auprès du syndicat SIERC pour le prochain programme de travaux d'enfouissement des lignes, sur les rues suivantes :

- Rue basse
- Rue des Carmélites
- Rue du Château Gaillard
- Rue du Heaulme.

Après discussion avec le SIERC en fin d'année 2020, il a été décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la rue des Carmélites et la rue du Heaulme. En novembre 2021, il a été indiqué oralement par le SIERC que ces travaux seraient programmés sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

Or, comme nous vous l'avons annoncé, le SIARP nous a informé le 27 octobre 2021 que le projet de création de la station d'épuration sur notre commune allait être présenté au comité syndical du SIARP courant janvier 2022. Si la réponse du comité syndical du SIARP est positive, les travaux relatifs à la station d'épuration pourraient commencer au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et durer plusieurs mois. Mais nous n'avons, à ce stade, aucune visibilité sur le calendrier et plus particulièrement sur la date d'ouverture de la route / des tranchées.

Nous souhaiterions essayer de coordonner les deux travaux afin de n'ouvrir et refermer qu'une seule fois les tranchées, ce qui permettrait de ne déranger nos habitants qu'une seule fois, mais aussi, nous l'espérons réduire les coûts.

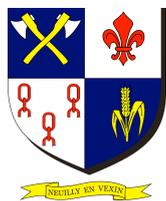
Par ailleurs, après renseignement pris par Madame le Maire auprès du SIARP, il semble que d'un point de vue technique ça soit préférable d'effectuer, en premier, les travaux d'assainissement, puis, les travaux d'enfouissement des lignes. Le SIARP a également précisé qu'il était possible de coordonner les interventions. Après avoir lancé l'appel d'offres et retenu les entreprises, celles-ci seront en mesure de donner un planning d'intervention, lequel pourra être transmis au SIERC pour leur proposer une date d'intervention.

Tous les membres du conseil ne sont pas d'accord avec ces points et notamment sur la faisabilité d'une coordination des entreprises différentes et indépendantes au regard de leur planification respective. Certains membres craignent que les travaux d'enfouissement des lignes ne soient déprogrammés par le SIERC ou programmés sous d'autres conditions, notamment au regard du subventionnement de ces travaux.

Un délai de réflexion est sollicité.

Il a été demandé à Madame le Maire et ses adjoints d'obtenir davantage de renseignements.

Après discussion, le conseil municipal a décidé de se réunir à nouveau le 29 novembre 2021 pour délibérer.



#### 4) RENOVATION DE L'APPARTEMENT

Après le départ du dernier locataire de l'appartement de la Mairie, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux de rénovation.

Nous avons fait effectuer des devis pour la rénovation de l'appartement. Ces travaux s'élèvent à 76.465,17 € HT/ 89.240,79 € TTC, dont :

- 39.153,81 € financés par la subvention DSIL ;
- 50.086,98 € financés en fonds propres de la Mairie.

Pour l'électricité et plomberie le cas échéant, des devis restent à faire.

Nous souhaitons solliciter un prêt de 60.000 € afin de payer ces travaux et les autres travaux éventuels non chiffrés pour l'instant (électricité, plomberie...).

Madame le Maire et ses adjoints ont rencontré la banque des territoires et la Caisse d'épargne.

Après avoir exposé plusieurs simulations des deux organismes et sur différentes durées, il a été proposé au Conseil de solliciter un prêt selon les modalités suivantes (montants au jour de la dernière simulation le 15/11/2021) :

Organisme prêteur : Caisse d'épargne

Montant : 60.000 €

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,83%

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant de l'échéance trimestrielle : 814,75 € (donc mensuel : 271,58 €)

Montant annuel : 3.259 €

Frais de dossier : 0 €

Coût total du crédit : 5.180 €.

Paiement des acomptes :

Des acomptes sont demandés par les différentes entreprises pour payer les matériaux et ainsi commencer les travaux.

Il est proposé au Conseil de payer ces acomptes, afin de ne pas reporter davantage le commencement des travaux.

Après discussion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la **délibération n°2021-19**.

#### 5) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Mme Nathalie BARTHOMEUF a pris les fonctions de secrétaire le 10 novembre 2020. Il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée.

Compte tenu de la satisfaction du travail accompli, nous vous proposons de renouveler son contrat de travail pour une nouvelle durée d'un an.



Concernant ses horaires de travail :

- au départ, 2 jours/14h par semaine ;
- puis, par avenant en date du 14 juin 2021, augmentation à 2,5 jours et demi/18h par semaine pour la mise à jour des dossiers et notamment des actes d'état civil.

Il y a suffisamment de travail en Mairie pour 2,5 jours par semaine de travail administratif toute l'année.

C'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement de son contrat de travail, il est demandé de partir directement sur une base de 2,5 jours/18h par semaine.

Après discussion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la **délibération n°2021-20**.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Point sur les réunions des syndicats :

##### Depuis le dernier Conseil, les syndicats suivants se sont réunis :

- SIEVV (Syndicat des Eaux du Val de Viosne) :

Frédéric MARCHAND a assisté à une réunion du SIEVV au cours de laquelle ont été évoqués deux points :

- le rapport qualité / prix de l'eau ; une personne de VEOLIA était présente ;
- la signature d'un avenant à la convention conclue avec le SIEVV et la commune d'Haravilliers (antenne sur le réservoir d'eau).

- PNR (Parc Naturel Régional du Vexin) :

Jérôme OLIVIER a assisté à une réunion du PNR. Il fait désormais parti de la commission qui attribue des aides économiques aux entreprises situées dans le Parc Naturel du Vexin. Il reviendra vers nous pour nous informer des conditions d'attribution de ces aides.

- SIARP :

Madame le Maire explique qu'il y a, a minima, 2 réunions par mois et parfois plus car elle fait partie de plusieurs commissions.

Elle a assisté à des réunions avec le SIARP et les différentes communes les 22/09, 29/09, 11/10, 20/10.

Les points principaux abordés : la mutualisation du coût de l'eau dans les communes et les sanctions en cas de non-mise en conformité des assainissements collectifs.

La commune de Neuilly-en-Vexin n'est pas concernée par ces points. Mais Madame le Maire y est présente en tant que l'une des représentantes de la CCVC (Communauté de Communes de Vexin Centre).



• CCVC :

Madame le Maire a assisté à une réunion de la CCVC le 23/09/2021. Voici les points abordés :

- Adoption du Règlement intérieur
- Répartition du Fond de Péréquation Intercommunal de Croissance
- Demande de subventions et plan de financement Crèche de Vigny
- Compte rendu financier annuel SEMAVO Zone de la Richarderie
- Exonération TEOM
- Abandon créances Fonds de résilience
- Représentant au sein de l'AG et CA de la CEEVO
- Indemnités Heures supplémentaires de traitements
- Transfert de compétence assainissement non collectif.

Point sur les réunions des commissions :

La « commission Noël » s'est réunie le 21/09/2021 et a adressé par mail aux membres du Conseil et aux habitants un planning des festivités.

**Programme  
des Fêtes de fin d'année**

**21 Novembre 21: ATELIER DECORATION DE NOEL**  
Salle des Fêtes de 14H à 17H  
pour les enfants du Village  
*retourner le coupon réponse dans la boîte  
aux lettres de la mairie au plus tard le 11 Novembre*

**5 Décembre 21 : SPECTACLE DE NOEL**  
Salle des Fêtes à partir de 13H45  
Spectacle de magie et Atelier Transformation de ballons  
Suivi d'un goûter et remise des cadeaux aux enfants du village  
par le père Noël

**8 Janvier 22: Vœux du Maire**  
Salle des Fêtes à 17H00  
Remise des Paniers garnis à nos doyens  
Apéro et Galette des rois à l'issue des vœux

Le budget consacré aux festivités sera de l'ordre de 4.300 € TTC environ (déjà budgété) :

- installation des décorations : devis DCA ENERGIE SERVICE : 1.292,99 € HT / 1.551,59 € TTC
- paniers des seniors : 18 paniers : 845 € ;
- cadeaux des enfants : 29 enfants : 800 € ;
- spectacle de Noël : 600 € ;
- achat diverses décoration : 300 € ;
- vœux du Maire : 200 € (achat de nourriture et boissons).



### **Station d'épuration :**

Comme vous le savez, un projet de création de station d'épuration (assainissement collectif) est en cours depuis plusieurs années afin de pallier aux problèmes environnementaux consécutifs aux assainissements individuels actuellement en place sur notre commune.

Toutes les démarches dépendantes de la Mairie (études et analyses diverses, passage de caméras dans les tuyaux, rencontres...) ont été effectuées.

Le sujet relatif à l'assainissement qui incombait à l'ensemble des Mairies dépendant de la Communauté de Communes de Vexin Centre (CCVC), dont notre commune, a été transféré à cette même CCVC, qui elle-même a mandaté le Syndicat Intercommunaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise Et du Vexin (SIARP) pour la réalisation des travaux. Le but de ce transfert de compétences, prévu par la loi, est de mutualiser les coûts entre les différentes communes de la CCVC et de transférer le coût des travaux au SIARP.

Nous avons des réunions et échanges réguliers avec le SIARP, l'agence de l'eau et la CCVC sur l'assainissement collectif de notre village. Nous avons encore eu une réunion avec le SIARP le 21/10/2021, pour discuter du financement et des délais de réalisation. Cette discussion ayant été plus concrète que les réunions précédentes, nous tenions à vous en informer.

L'agence de l'eau et le Conseil départemental ont accepté de financer partiellement les travaux, et dans des mesures suffisantes pour le SIARP accepte de réaliser et de financer les travaux.

Le SIARP nous a donc informé le 27/10/2021 que le projet de création de la station d'épuration sur notre commune allait être présenté au comité syndical du SIARP courant janvier 2022 ; donc d'ici 3 mois environ. Nous reviendrons vers vous dès que nous connaissons la réponse du comité syndical du SIARP. Si celle-ci est positive, les travaux de création de la station d'épuration pourraient commencer au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

### **Sécurisation des routes :**

Plusieurs contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie de Marines, à la demande de Madame Le Maire, et ont abouti à des interpellations / procès-verbaux pour excès de vitesse.

Madame le Maire rappelle que la sécurisation des routes relève du pouvoir de police du Maire et propose donc au Conseil de réfléchir sur des propositions pour sécuriser les routes à moindre coût (ex : installations de panneaux « stop »), étant toutefois précisé qu'il faudra rester cohérent avec le projet du Département de réfection des routes départementales après les travaux d'assainissement.

### **Suites de l'intrusion dans la salle des fêtes :**

Suite à l'intrusion qu'il y a eu dans la salle de fêtes de jeunes le 21 ou 22/08/2021, des dégâts ont été causés sur la porte de derrière et les extincteurs ont été vidés.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Marines.

L'assurance a pris en charge l'ensemble des réparations.

### **Dépôts sauvages :**

Suite à un dépôt sauvage constaté le 15/10/2021, deux membres du Conseil ont ramassé les débris, sont allés les emmener à la déchetterie et ont signalé le problème à la gendarmerie de Marines.



**Chiens « errants » :**

Samedi 06/11/2021, un habitant a signalé deux chiens « errants » dans le village auprès de la Gendarmerie de Marines. Mais dès l'intervention sur place de Madame le Maire et des brigadiers de gendarmerie, les chiens avaient disparu. Le propriétaire des chiens a été retrouvé ; il habite le village ; ses chiens s'étaient sauvés ; il s'est excusé du dérangement occasionné.

**« Aide au chauffage » :**

Une « aide au chauffage » a été demandée par un administré au titre de 2021.

Pour rappel, le 7 décembre 2020, par délibération n° 2020-53, le conseil a accordé à cette même personne une aide d'un montant de 300 €. Ce point va donc être voté lors du prochain Conseil.

Une réflexion va être menée par la « Commission sociale » sur les futurs aides sociales pour 2022 (type d'aide, personnes concernées, montant...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H22.

**Relevé des délibérations :**

- 2021-18 : délibération portant sur la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- 2021-19 : délibération portant sur le prêt pour la rénovation de l'appartement
- 2021-20 : délibération portant sur le renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de mairie.

**Etat de présence**

Daisy DESLANDES

Martine GERBER

Marion LIPAROTI

Snezana MALBRANQUE

Laurence ROCHAS  
(absente)

Benoît COQUILLARD

Philippe CAPRON

Antonio DA COSTA

Michel JAMET

Frédéric MARCHAND

Jérôme OLIVIER